

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 17 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.

M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GRAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Philippe FREYSSENET, Mme Pascale CROUZET CHALAVON, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, M. François AKAKO, Mme Caroline CHARVET, M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Jacques DUPONT pouvoir M. Didier ROUCHOUSE

Mme Françoise BALMONT pouvoir à Mme Valérie CELLE

M. Jean-Luc FAURE pouvoir à M. Hubert SAIGNOL

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Secrétaire de séance : *Mme Caroline CHARVET élue à l'unanimité*

Objet : **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Classe Sigolénoise 96 »**

(Délibération 2026_09_11)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29, aux termes duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu la demande de l'association « Classe Sigolénoise 96 », informant la commune avoir souscrit, en son nom propre, une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance couvrant huit chars et tracteurs, dans le cadre du défilé organisé le dimanche 30 août 2026 ;

Considérant que l'association sollicite l'octroi d'une subvention pour faire face à la prise en charge des frais d'assurance ainsi engagés,

Considérant que cette manifestation participe à l'animation locale et à la vie associative de la commune ;

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle d'un montant de 288 € (deux cent quatre-vingt-huit euros) à l'association « Classe Sigolénoise 96 »,
- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur la chapitre concerné du budget communal.

AR Prefecture

043-214302242-20260917-2026_09_11-DE
Reçu le 22/09/2026

- CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Membres en exercice	29
Présents	25
Représentés	3
Votants	28

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	28

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 22/09/2026

et publication en Mairie le : 22/09/2026

Pour Copie conforme

Le 22/09/2026

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE